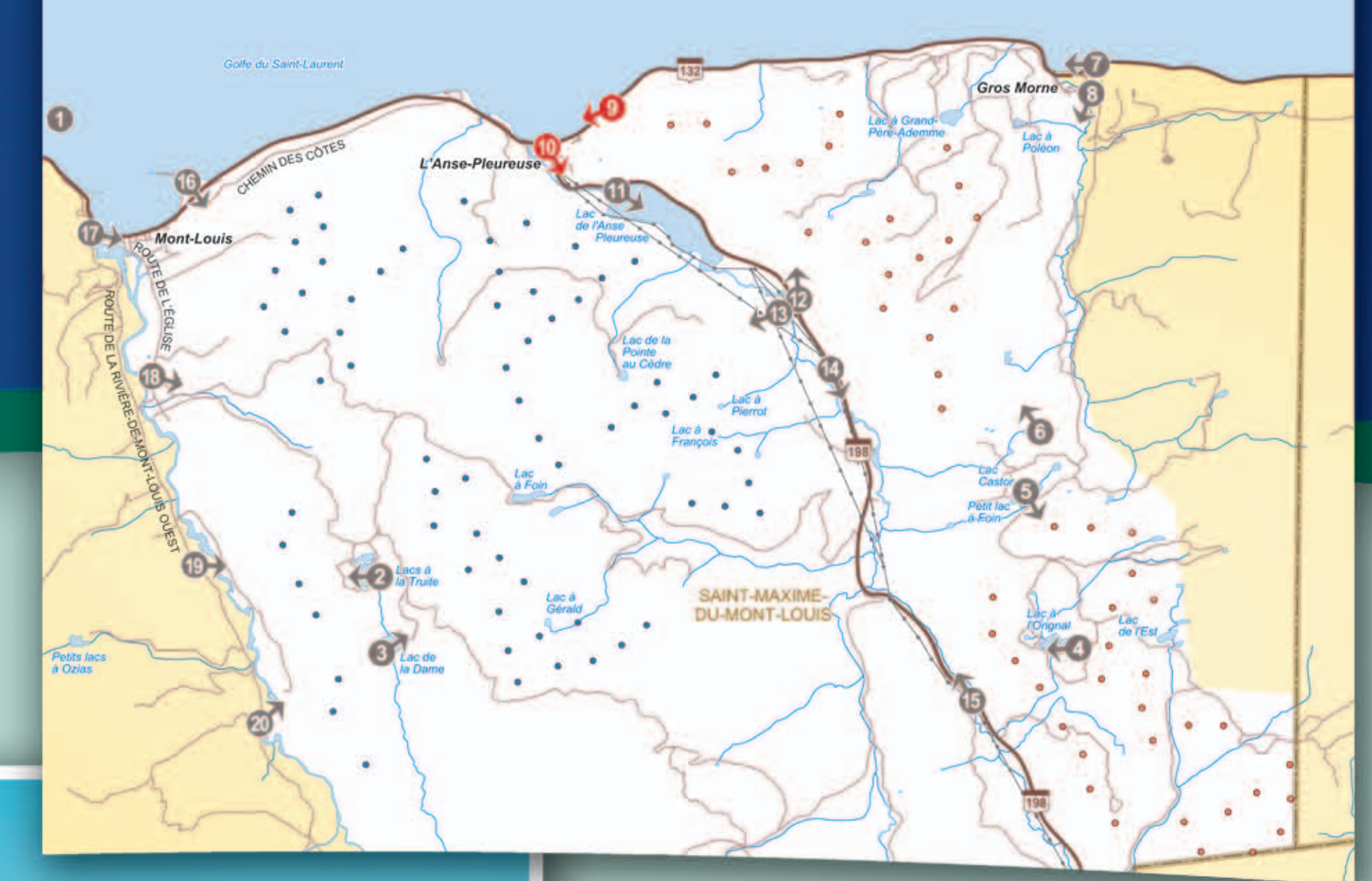


Simulations visuelles



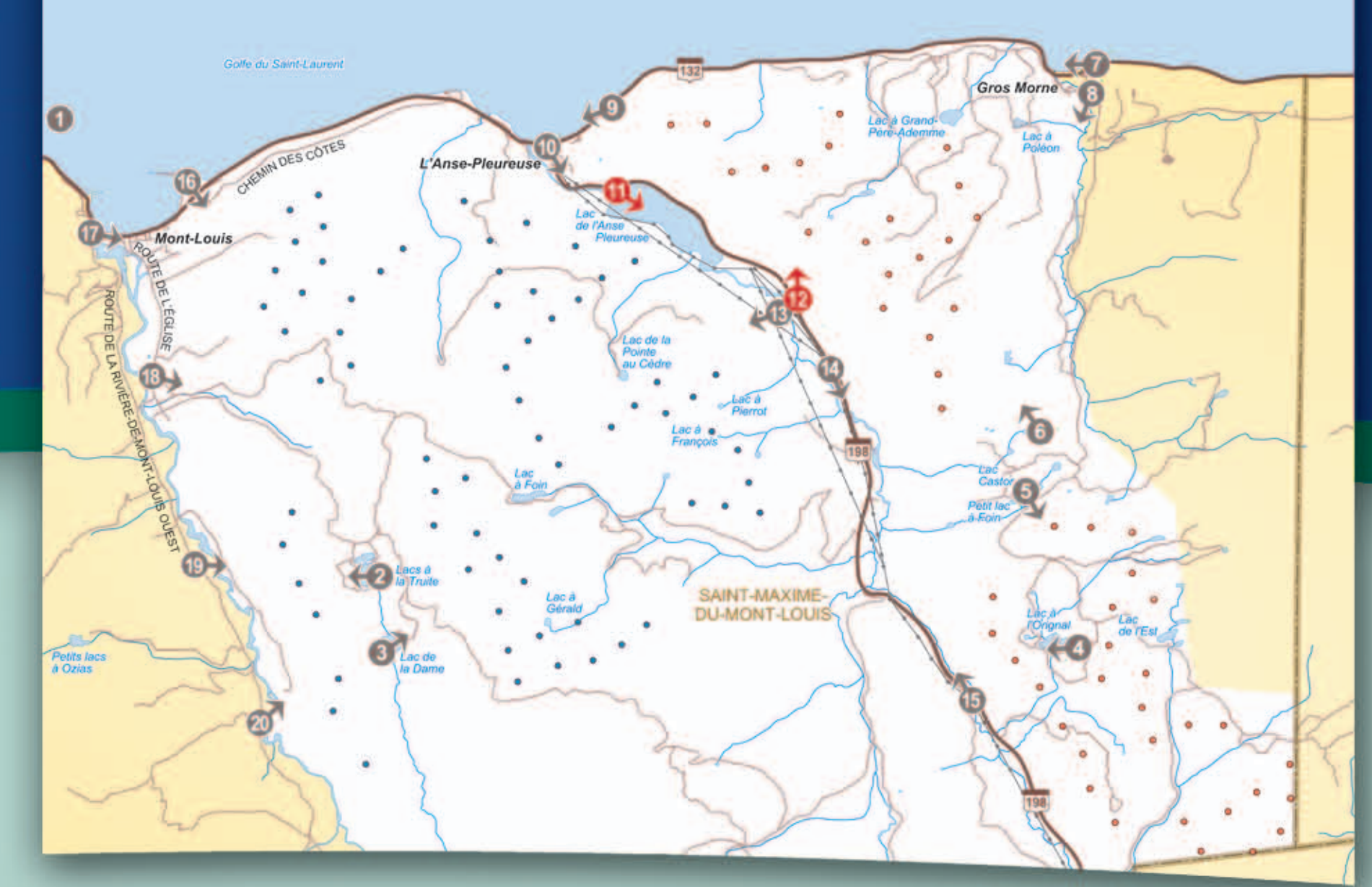
9 Sur la route 132 en direction ouest, vers l'Anse-Pleureuse



10 À Anse-Pleureuse, à l'intersection des routes 132 et 198, vers le sud-est



Simulations visuelles



11 À partir de la halte du lac de l'Anse-Pleureuse, vers le sud-est

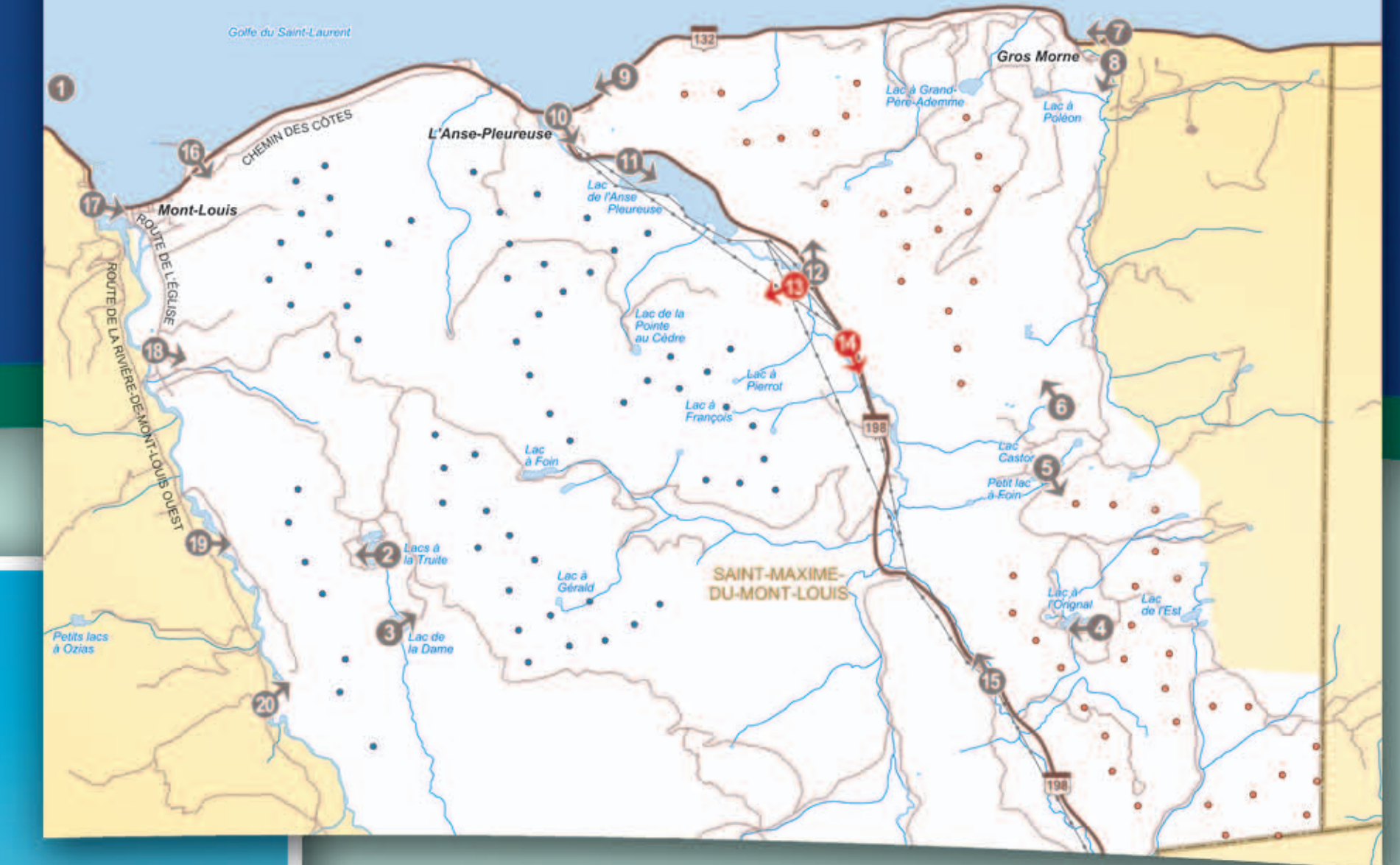


12 Sur la route 198, vers le nord



Simulations visuelles

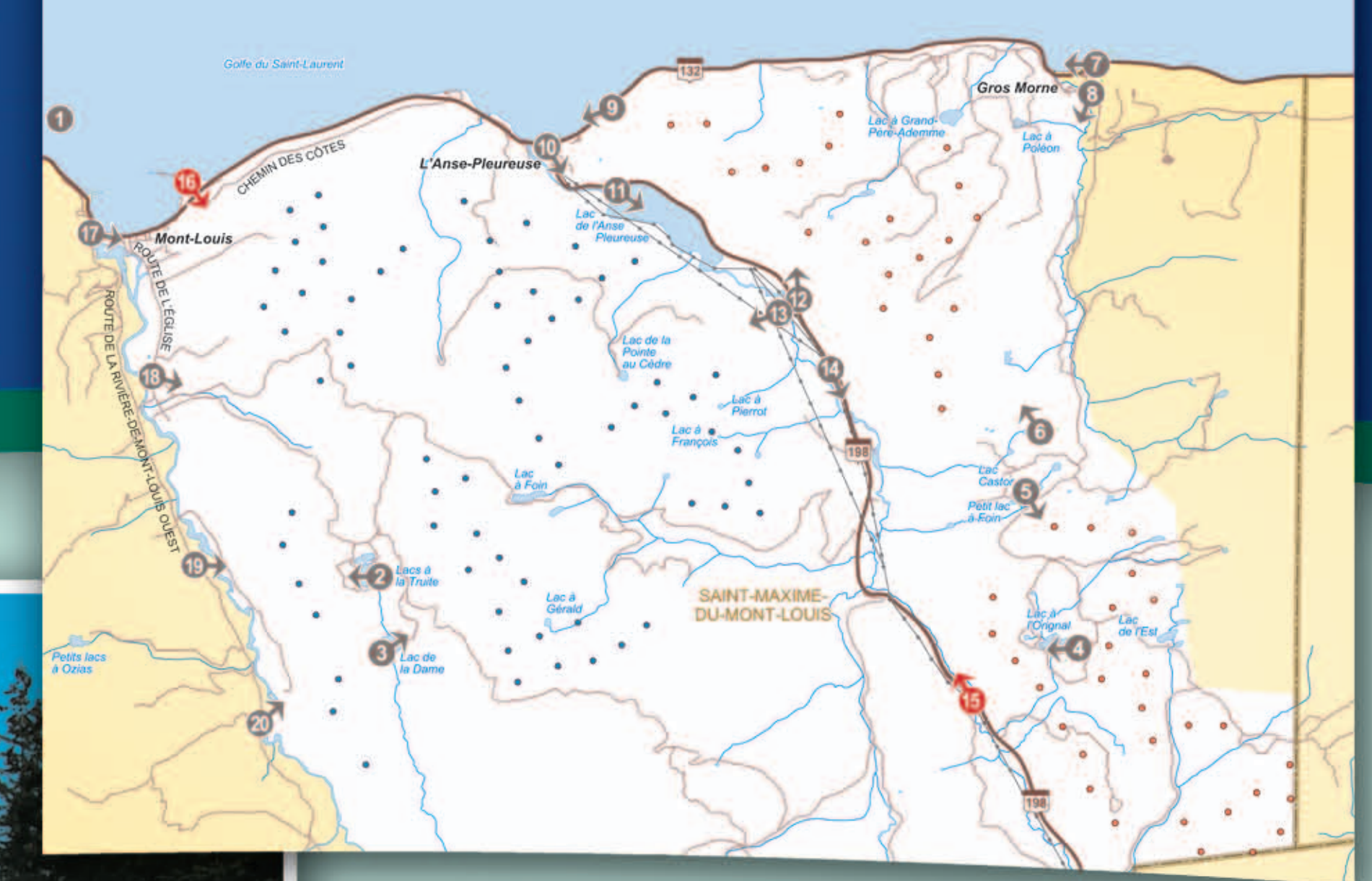
13 Sur la route 198, vers l'ouest



14 Sur la route 198, vers le sud-est



Simulations visuelles



15 Sur la route 198, vers le nord



16 Au site Parc et Mer, vers le sud-est

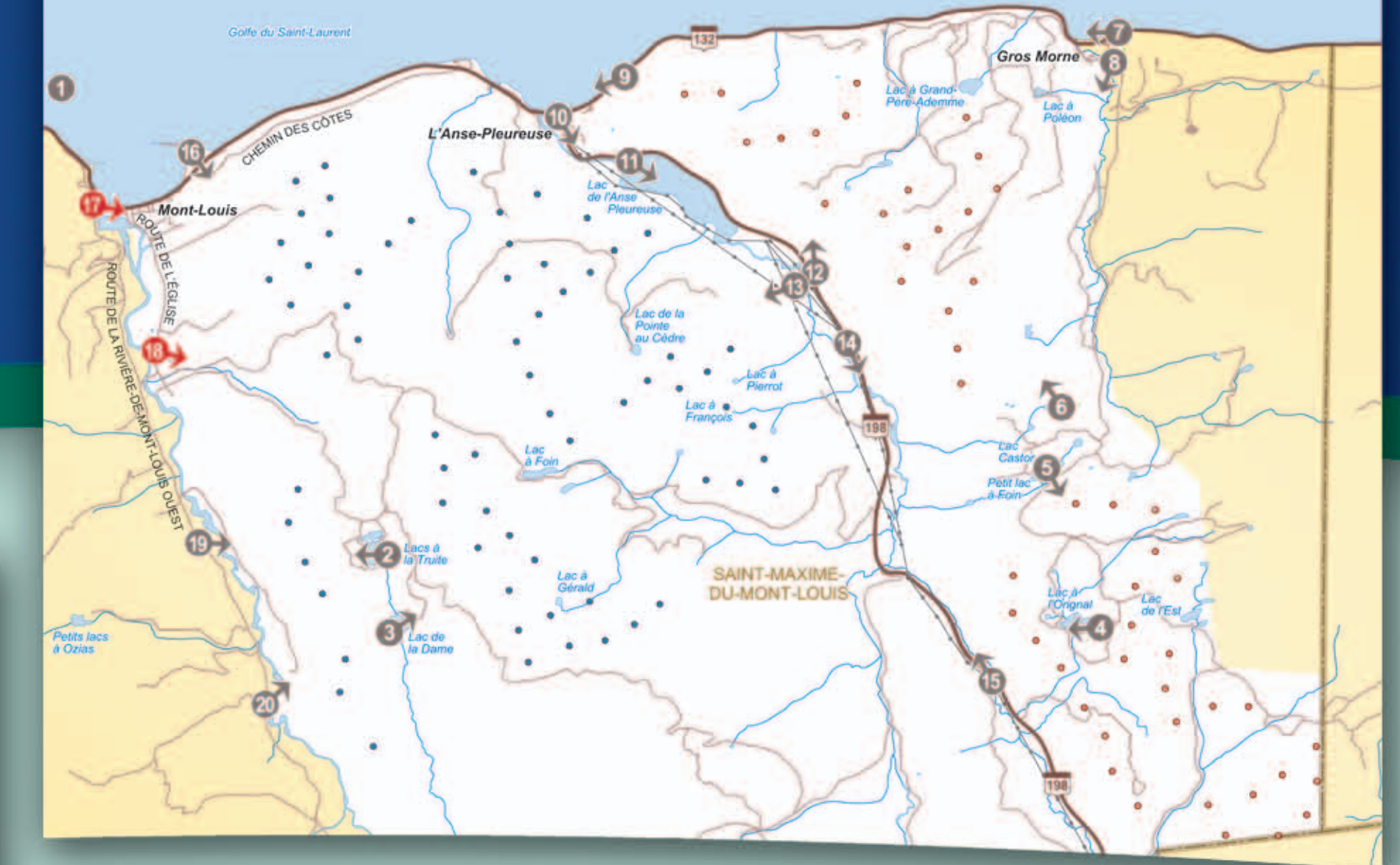
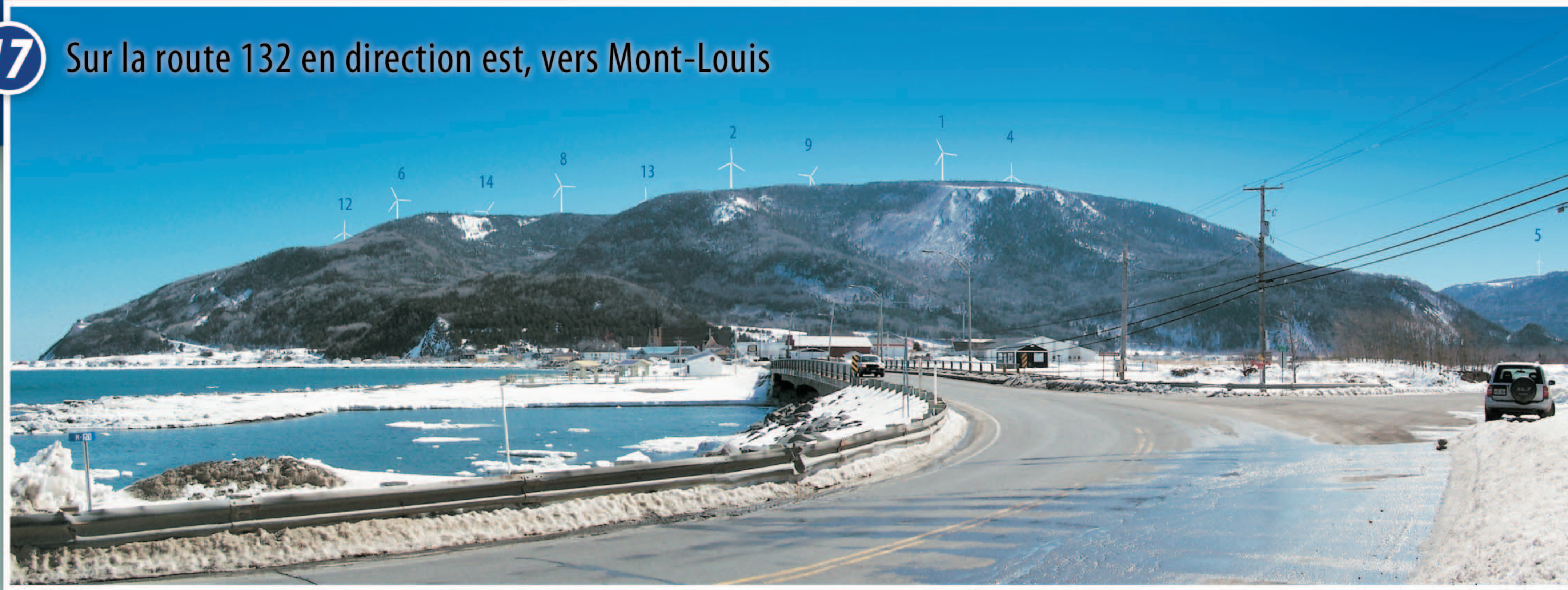


NORTHLAND POWER

Un partenaire de la Gaspésie

Simulations visuelles

17 Sur la route 132 en direction est, vers Mont-Louis

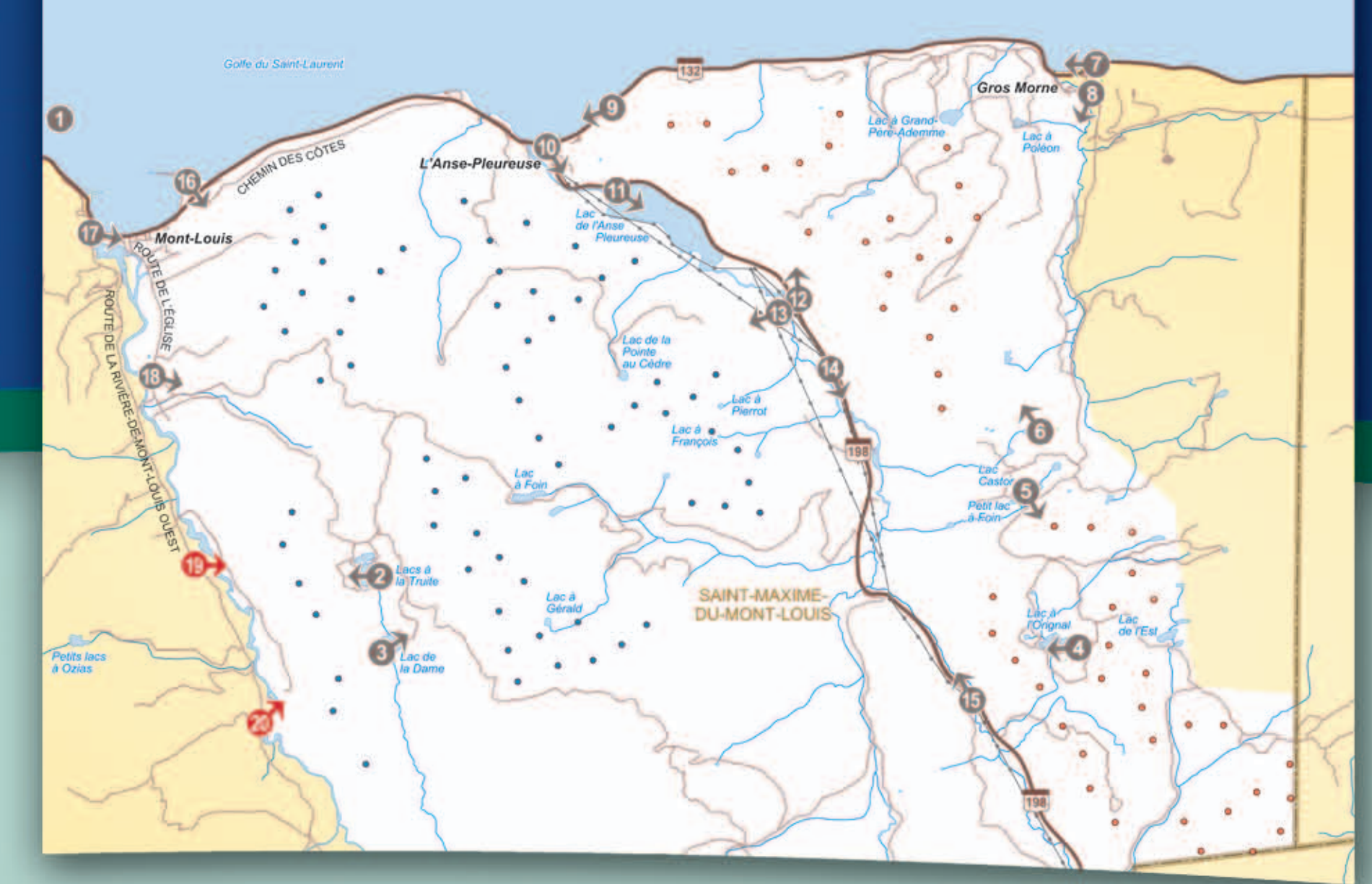


18 À Mont-Louis, sur la route de l'Église, vers l'est

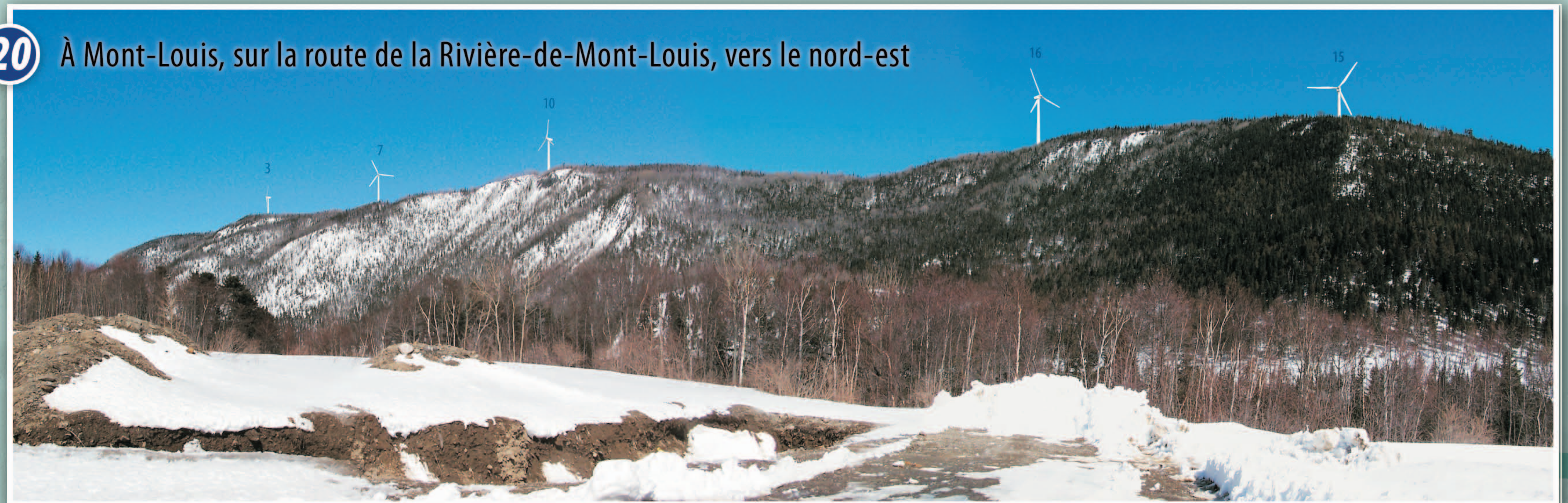


Simulations visuelles

19 À Mont-Louis, sur la route de la Rivière-de-Mont-louis, vers l'est



20 À Mont-Louis, sur la route de la Rivière-de-Mont-Louis, vers le nord-est



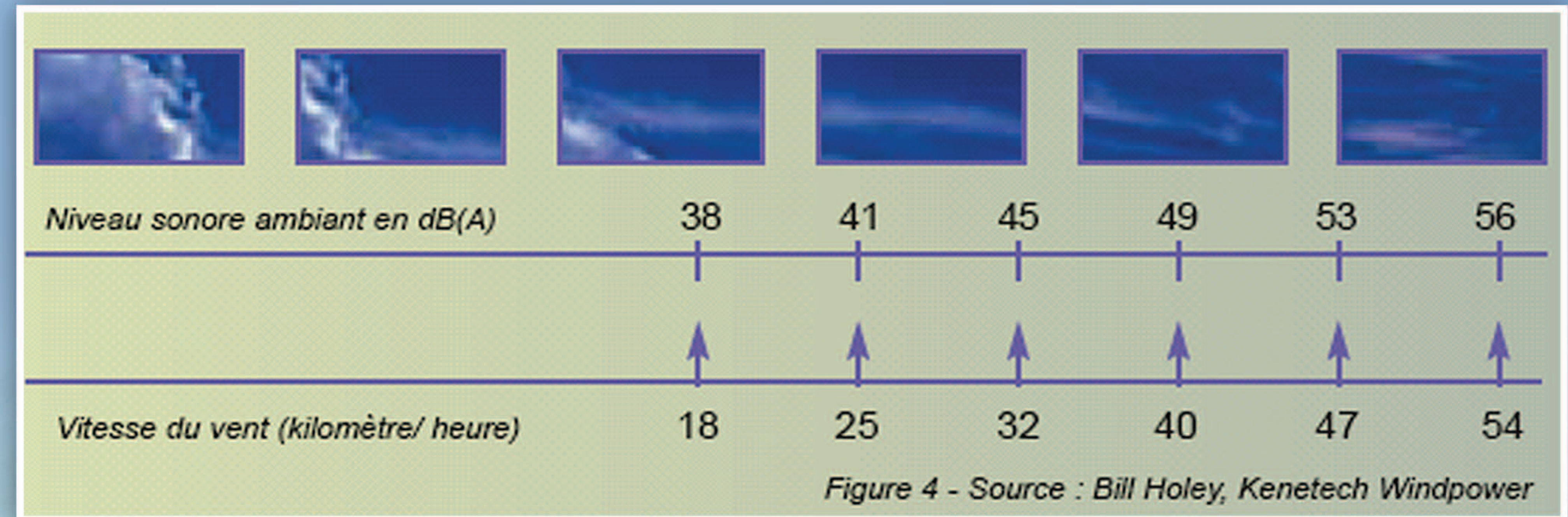
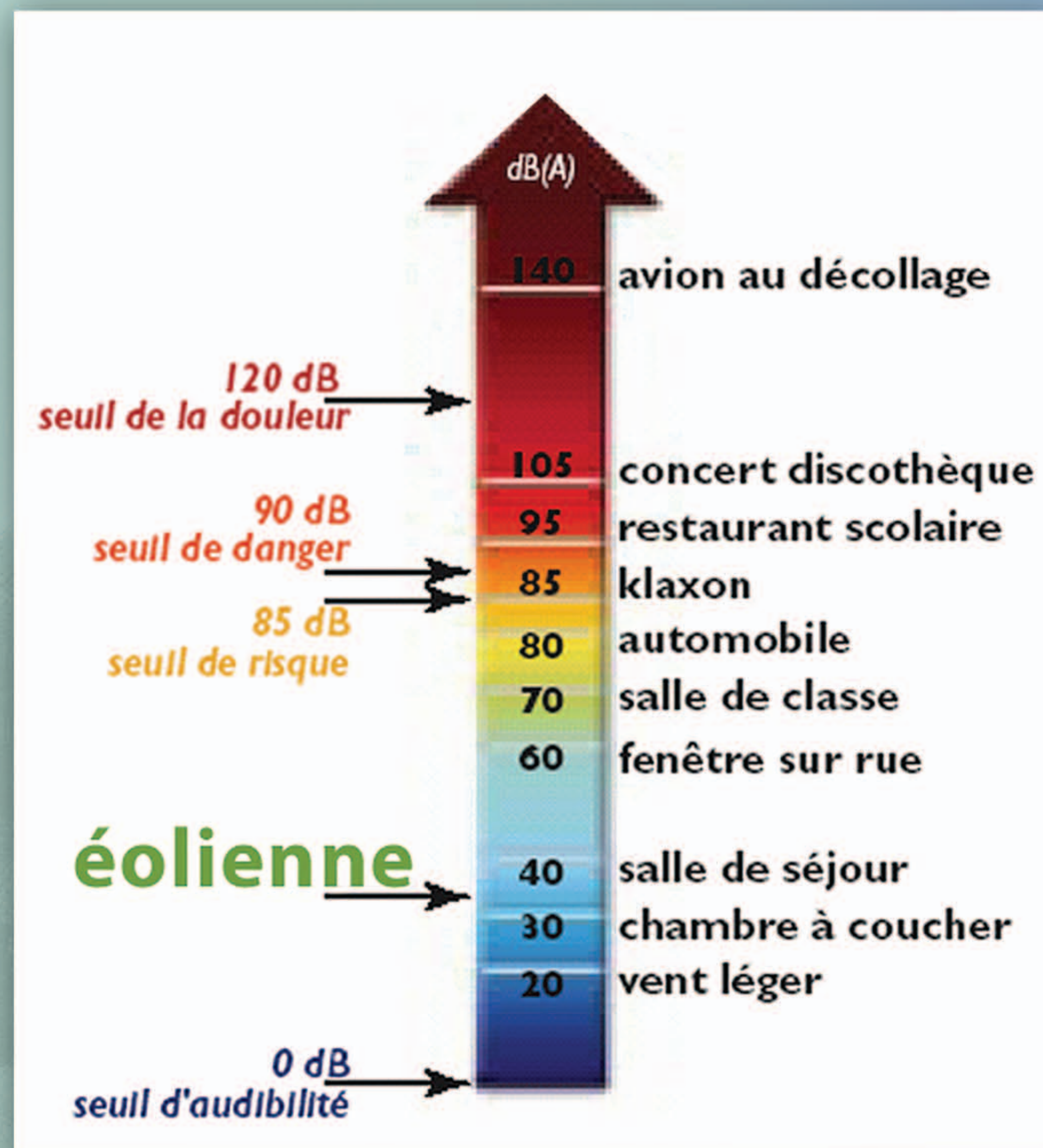
NORTHLAND POWER

Un partenaire de la Gaspésie

Émissions sonores du parc éolien

Respect des critères du MDDEP

45 dBA jour et 40 dBA nuit (environ 37 dBA à 350 mètres)



Impact sur la santé humaine

Mythes et réalité

Effets stroboscopiques

Mythe : Provoqueraient des nausées et le vertige

Réalité : En moyenne, la projection d'ombre est perceptible jusqu'à 250 mètres.
La réglementation en vigueur fait en sorte que les éoliennes sont implantées bien au-delà de cette limite par rapport aux habitations.

Infrasons

Mythe : Peuvent causer de l'anxiété, de l'insomnie, voire même la schizophrénie

Réalité : Les infrasons sont rencontrés régulièrement (ex : déplacement de véhicules, électroménagers, etc.).
Un suivi au parc éolien Le Nordais en 1999 a permis de constater que :
La contribution des sons de basses fréquences n'était pas significative dans le bruit produit par les éoliennes.

Radiations électromagnétiques

Mythe : Peuvent causer le cancer

Réalité : À l'heure actuelle, aucune étude n'a confirmé cette hypothèse.
(Source : Dr Bernard Pouliot, Ministère de la Santé et des Services sociaux).




NORTHLAND POWER

Un partenaire de la Gaspésie

Procédures de l'étude d'impact

Procédure provinciale

Québec 



Procédure fédérale

Canada 

Déclencheurs d'évaluation environnementale (EE) selon la LCÉE

Financement fédéral



Décision réglementaire
fédérale



Transfert de
propriété fédérale



Promoteur fédéral
du projet



Démarche d'élaboration de l'étude d'impact

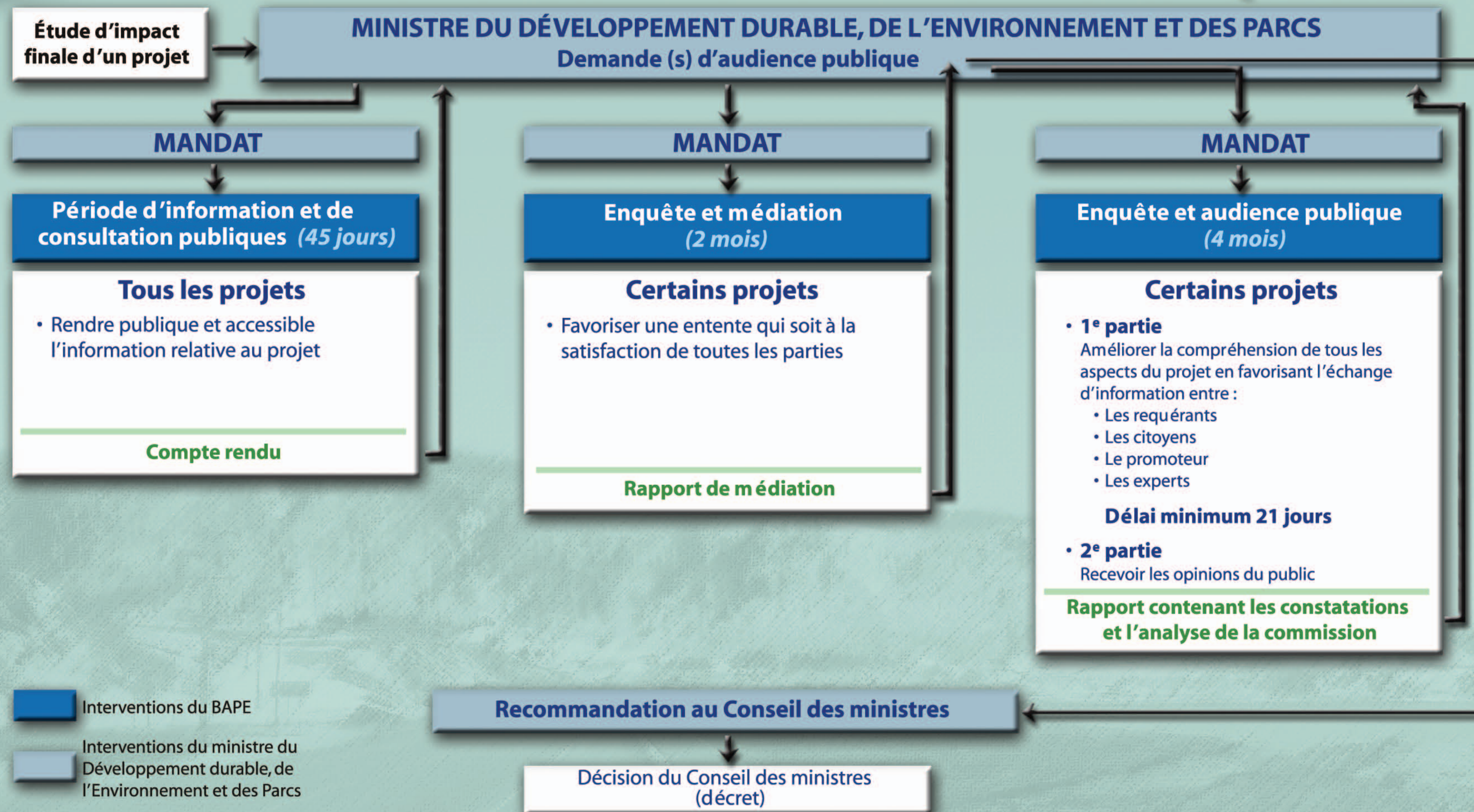


NORTHLAND POWER









Un partenaire de la Gaspésie

Cheminement des projets du BAPE

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec



Prochaines étapes et processus à venir

	Donner suite aux commentaires de la population et des élus	été 2007
	Rencontrer le Conseil municipal afin de finaliser les ententes	juin 2007
	Préparer et déposer une soumission pour le second projet	septembre 2007
	Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	automne 2007
	Consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)	hiver 2008
	Ouverture d'un bureau de projet à Saint-Maxime-du-Mont-Louis	printemps 2009
	Début des travaux d'aménagement du premier projet	automne 2009
	Mise en activité du premier parc éolien	décembre 2010

Merci d'avoir participé à cette consultation publique

*Nous espérons avoir répondu
à vos questions et prendrons
en compte vos commentaires.*



NORTHLAND POWER

Un partenaire de la Gaspésie

Exigences et analyse des soumissions, 2ème appel d'offres d'Hydro-Québec

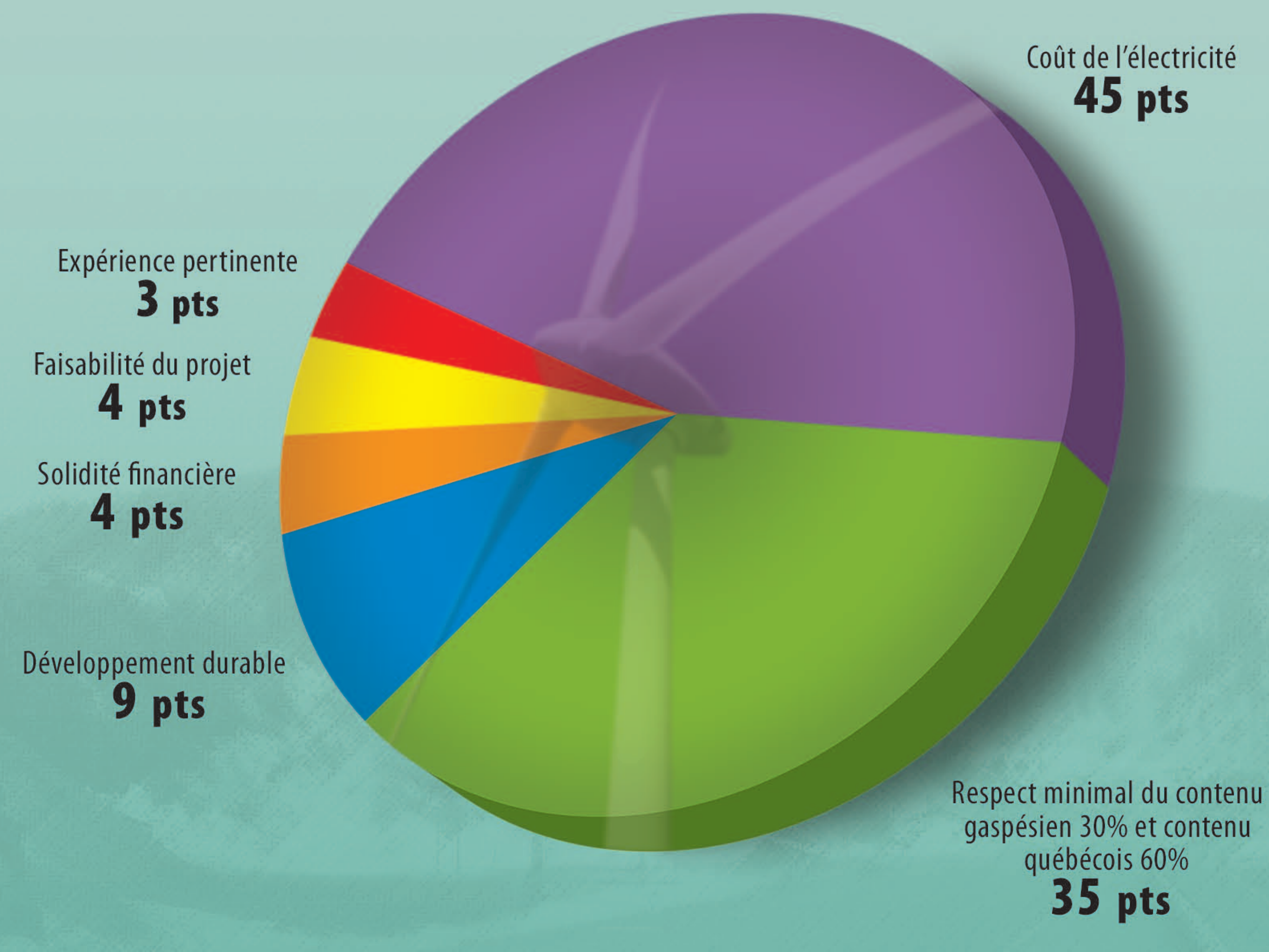
Exigences minimales face aux projets proposés

- Choix du site pour l'aménagement du parc éolien
- Garanties financières quant à la réalisation du projet
- Expérience du soumissionnaire dans le développement et l'exploitation d'un projet de production d'électricité
- Maturité technologique du type d'éolienne proposé
- Raccordement et intégration des équipements de production au réseau d'Hydro-Québec
- Éoliennes adaptées au climat froid (-30°C) et désignation du manufacturier désigné
- Contenu régional (30%) et québécois (60%) minimal garanti
- Mesure de vent sur une période minimale de 8 mois et production anticipée



Exigences et analyse des soumissions, 2ème appel d'offres d'Hydro-Québec

Analyse du classement des appels d'offres



Grille de pondération des critères non monétaires

Critères	Pondération	
Contenu régional additionnel au minimum de 30% exigé	20 pts	
Contenu québécois additionnel au minimum de 60% exigé	15 pts	
Développement durable¹	9pts	
	TERRES PRIVÉES	TERRES PUBLIQUES
Participation des municipalités, MRC et communautés autochtones au projet à hauteur de 10% et plus	3	3
Appui des élus locaux	0	2
Paievements versés aux municipalités, MRC et communautés autochtones	1	4
Application du cadre de référence	2	0
Paievements versés aux propriétaires terriens	3	0
Solidité financière	4 pts	
Faisabilité du projet	4 pts	
Raccordement au réseau de TransÉnergie	1	
Plan directeur de réalisation du projet	1	
Données de vent obtenues et production d'électricité prévue	1	
Plan d'obtention des autorisations gouvernementales	1	
Expérience pertinente	3 pts	
Expérience antérieure du soumissionnaire, des sociétés affiliées, des partenaires, des consultants et fournisseurs à développer avec succès des projets similaires	1	
Expérience du personnel-clé	1	
Expérience et part du marché mondial de fabrication d'éoliennes détenues par le manufacturier d'éoliennes désigné	1	

¹ : Pour un site comportant des terres privées et publiques, les points seront accordés au prorata des superficies